

Déclaration d'un logement bi génération



Localisation du logement		
Adresse (numéro, rue, suite)		
Code postal		
Identité du propriétaire de l'immeuble		
Nom (lettres moulées)		
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)		
Ville	Province	Code postal
Téléphone	Autre téléphone	Courriel
Déclaration du demandeur :		
Je déclare être le ou la propriétaire de la résidence concernée.		
Je désire obtenir l'autorisation d'aménager () ou de maintenir () un logement bigénération, au sens du règlement de zonage no V-965-89 de la Ville de L'Ancienne-Lorette.		
Seules les personnes suivantes occuperont ce logement bi génération :		
Nom	Lien de parenté	Signature
Date d'occupation :		
Les renseignements contenus dans cette déclaration sont véridiques et complets; je m'engage à aviser le Service de l'urbanisme de toutes modifications à cette déclaration et de réintégrer au bâtiment principal le logement bi génération s'il n'est plus occupé par le ou les membres de la famille mentionné(s) ci-haut.		
Signature		
Signature	Date	
Documents et informations à fournir avec votre demande		
Un plan d'implantation et d'intégration architecturale doit être élaboré et approuvé en ce qui concerne la construction ou l'agrandissement de tout bâtiment pour ajouter un ou plusieurs logements et les exhaussements dans toutes les zones R-A/B et R-A/C. Des plans d'aménagements intérieurs et extérieurs (si applicable) doivent donc être déposés avec ce formulaire.		